



LEGENDE DU P.L.U.

- 1 - PRESCRIPTIONS**
- Limite de zone et de secteur
 - Espace boisé classé
 - Emplacements réservés : voir le document écrit "emplacement réservés" (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé
 - Numéro de l'emplacement réservé
 - Emprise de la voie
 - Règles particulières d'implantation des constructions
- 2 - INDICATIONS**
- Périmètre de ZAC
 - Limite des PAS GEOMETRIQUES
 - Principe de liaison (voirie)
 - Tracé de la nouvelle route du littoral

RAPPEL DU P.P.R.

- SECTEURS SOUMIS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
- ZONE D'INTERDICTION**
- Zone R1
 - Zone rR1
 - Zone R1c - Inconstructible sauf aménagement global de la zone et révision du P.P.R
 - Zone R2
- ZONE DE PRESCRIPTION**
- Zone B2u
 - Zone B2
 - Zone rB2
 - Zone B3
 - Zone rB3